



Monsieur le Président du CHS-CT de l'Eure,

Suite à la conversation téléphonique du 31 mars avec M Cochet, la CGT FP 27 confirme qu'elle n'est pas demandeur au moment présent d'un CHS-CT. La mise en place d'une conférence téléphonique bi-hebdomadaire répond aujourd'hui à notre demande d'informations, cela d'autant plus qu'à ce jour, les dispositions prises par la Direction Générale en lien avec les organisations syndicales nationales dont la nôtre sont appliquées dans le département. Localement, les remontées du terrain effectuées par notre organisation syndicale auprès du service RH ont également été suivies d'effets.

Au delà de cette période actuelle de confinement, des questions vont se poser à l'aune de la reprise du travail et des conditions matérielles inhérentes à cette reprise et plus particulièrement au regard de la campagne déclarative.

Dans cette optique, la CGT FP 27 vous demande donc de convoquer un CHS-CT quelques jours avant la date de fin de la période de confinement (date actuelle du 15 avril mais qui risque, selon toute probabilité, d'être repoussée jusqu'à fin avril) afin que la reprise du travail puisse se faire avec toutes les précautions sanitaires (gel, masques, lingettes, etc... pour les collègues en contact physique avec les usagers, mais aussi dans les services où la densité d'agents est importante, je pense au SPF-E d'Evreux).

Les règles de distanciation et les gestes barrières vont certainement perdurer bien au-delà de la fin de la période de confinement et nous serons très vigilants sur les directives qui seront données par la Direction pour ne faire courir aucun risque aux agents lors de la reprise d'activité.

Si besoin est, nous aurons recours au droit de retrait de l'agent si celui-ci pense être en danger au regard du manque de moyens.

Il est hors de question pour la CGTFP27 que les agents de la DDFIP accueillent physiquement des usagers tant que la période de confinement n'est pas terminée .

En outre, au regard des circonstances exceptionnelles que nous vivons, il faudra mettre à l'ordre du jour de ce CHS-CT l'installation du SDIF à Louviers ou plutôt le report de cette installation.

En effet, aujourd'hui les collègues du SIP de Louviers devraient se préparer pour déménager afin de libérer leur espace de travail pour que les entreprises puissent procéder aux travaux nécessaires pour permettre l'installation d'un service de 37 personnes qui doit être en état de marche dès le 1^{er} septembre 2020! L'accueil actuel du site de Louviers devant également être repensé pour créer un accueil pour le SDIF en récupérant de la place là où se trouve aujourd'hui le SPF. Bref, il est totalement inenvisageable que d'un point de vue matériel/fonctionnel tout soit réglé avant le 1^{er} septembre...date de la campagne de taxe foncière.

De plus, nous savons tous que le retard pris par les SPF allait rendre la campagne de taxe foncière 2020 encore plus compliquée que celle de 2019. L'impact généré par l'arrêt de l'activité des SPF durant 15 jours et une reprise très limitée en termes de travaux et en nombre d'agents à compter du 1^{er} avril accentuera considérablement le retard de publication.

Ajoutons à cela, une arrivée massive de demandes gracieuses de dégrèvement dès la sortie des rôles de taxe foncière effectuées par les contribuables (particuliers ou professionnels) suite au préjudice économique subi durant la période actuelle.

Dans ces conditions, la perspective de l'installation du SDIF au 1^{er} septembre à Louviers avec bon nombre d'agents « nouveaux » dans la mission, va décupler considérablement les problèmes. Il ne sera plus possible que de traiter l'urgent dans le domaine contentieux et gracieux, laissant de côté les travaux nécessaires à la fiabilisation des bases pour les collectivités locales.

La création du SDIF au 1^{er} septembre ferait courir un risque évident en termes de conditions de vie au travail pour les agents mais aussi pour la mission. Nous demandons son report à minima d'une année. Au delà, ce report devrait permettre de se pencher sérieusement sur la nécessité de désamianter les locaux de Louviers.

M TALARD Arnaud

Titulaire en CHS-CT pour la CGT-FP